

# PROGRAMME DE LA FORMATION

A TRANSMETTRE A VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DU CONTRAT DE FORMATION

## **FORMATION CCS1 du TP ECSR (RNCP35329)**

Certificat Complémentaire de Spécialisation N°1

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

### **Durée de la formation :**

224 heures en centre + 35 heures en stage

### **Public visé et prérequis :**

Aucun, puisque le public visé doit déjà être titulaire du Titre Professionnel ECSR. Cependant, une pratique du deux-roues motorisé et une aisance verbale sont souhaitables.

### **Modalités d'accès :**

Satisfaire aux prérequis administratifs

### **Objectif(s) de l'action de formation :**

Se préparer aux examens du CCS1 du TP ECSR ainsi d'être capable d'animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation.

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière.

L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

### **Contenu de la formation :**

- Il prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable.
- L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L.213-1 du Code de la route et contribue à son image de marque. Il assure la relation avec les différents clients. Il participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.
- L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du Code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule. Il assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les salariés d'entreprise et particuliers.
- L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant. L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.
- Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il prépare des apprenants à la conduite des véhicules des catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

### **Compétences attestées :**

Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Tout contenu nécessaire pour animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation.

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## A TRANSMETTRE A VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

### ANNEXE DE L'ARTICLE 1 DU CONTRAT DE FORMATION

#### Moyens techniques mis en œuvre :

Les formateurs disposent de tout le matériel de formation nécessaire :

|                          |                                  |                   |
|--------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Les logiciels appropriés | Tableaux blancs                  | Véhicules agréés  |
| La connexion Internet    | Vidéoprojecteurs                 | Piste privée      |
| Les supports papiers     | Revue et ouvrages professionnels | Radios de liaison |

L'apprenant est encadré et accompagné systématiquement grâce au **référént administratif** qui a harmonisé avec le référent pédagogique le programme, les moyens et les outils pédagogiques. Tous les acteurs sont impliqués dans une même harmonie pédagogique. Le but est d'éviter le décrochement de la formation par l'apprenant, à cause d'un manque de visibilité ou de la perte de repères ou de référent.

Tout contenu nécessaire pour animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation.

Tout contenu nécessaire pour enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues.

#### Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

Les « Feuilles d'émargement » signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.

Le dossier professionnel

La procédure de lutte contre le décrochage.

#### Modalités d'évaluation (Conformes au REAC du TP) :

Evaluations en Cours de formation

##### Mise en situation professionnelle (1h50) :

Animation d'une séance d'apprentissage hors circulation sur un véhicule motorisé à deux roues (50 minutes)

Animation d'une séance d'apprentissage en circulation sur un véhicule motorisé à deux roues (1 heure)

##### Entretien technique (1 heure)

Réalisation d'une étude de cas relative à la conduite en sécurité d'un véhicule motorisé à deux roues (20 minutes)

Entretien sur la maîtrise des connaissances sur le sujet (20 minutes)

Entretien sur la prestation du candidat lors de la mise en situation professionnelle (20 minutes)

##### Entretien final (15 minutes)

Entretien sur les représentations du métier

#### Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action :

Le suivi de l'action donnera lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation et des documents règlementaires de la certification Qualiopi pour les organismes de formations.

Le résultat favorable à l'action donnera lieu à la délivrance du Certificat Complémentaire de Spécialisation N°1 du Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

#### Accessibilité aux personnes handicapées :

Lusto ne rend pas accessible cette formation aux personnes à mobilité réduite mais accompagne les candidats porteurs de troubles (DYS, TDA/H...) dans leur formation.

#### Plus d'informations :

[www.lusto.fr](http://www.lusto.fr)  
[contact@lusto.fr](mailto:contact@lusto.fr)  
06.27.25.41.84